

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce mardi 4 mars 2008, plus de 600 directeurs de laboratoires de recherche et membres d'instances scientifiques de tout le territoire se sont réunis à Paris pour exprimer leur vive inquiétude sur le nouveau paysage de la Recherche qui est en train de voir le jour au travers des réformes, déjà mises en place (loi d'orientation et de programmation de la recherche de 2006), ou en train de l'être (loi LRU sur les universités), ou annoncées dans le discours du président de la République du 28 janvier dernier.

Nous considérons comme indispensable d'effectuer une évaluation de ces réformes. Ce bilan doit être un préalable à toute nouvelle réforme qui, à défaut, constituerait une fuite en avant.

Nous réaffirmons que toute réforme doit respecter les principes fondamentaux qui suivent, conditions indispensables pour que la recherche française puisse conserver son rang dans les grandes nations scientifiques et accroître son rayonnement international :

- Le plus important d'entre eux est le respect de l'autonomie du champ scientifique par rapport au politique.
- La recherche fondamentale visant à faire progresser la connaissance, sur un front large, est indispensable pour avancer sur les grands enjeux stratégiques et sociétaux, ceux-ci pouvant être dégagés par la puissance publique. Elle doit s'appuyer sur la coopération et non sur la concurrence.
- Les différents opérateurs de recherche (organismes et établissements d'enseignement supérieur) ont vocation à mener une politique scientifique, se concrétisant et se complétant au niveau du laboratoire.
- Un renforcement significatif des financements de base pluriannuels alloués aux laboratoires de recherche, par rapport aux financements sur projets à court-terme plus finalisés (Agence Nationale de la Recherche), est indispensable. Remarque : les financements de base des laboratoires sont en forte baisse (par exemple baisse de 15% en moyenne en 2008 au CNRS).
- L'attractivité des métiers de la recherche passe non seulement par une revalorisation des rémunérations et des carrières des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, mais aussi par le renforcement d'une politique de recrutement sur poste permanent le plus rapidement possible après la thèse. Le doctorat doit être réellement reconnu comme diplôme professionnel.
- Les conditions permettant aux enseignants-chercheurs d'exercer leur activité de recherche doivent être améliorées.
- Le CNRS, opérateur de recherche généraliste, pluridisciplinaire, est un garant de la recherche fondamentale, et un partenaire des établissements d'enseignement supérieur. La transformation du CNRS, après l'INSERM, en un ensemble d'instituts présente de ce point de vue des risques d'éclatement de l'organisme.
- L'évaluation des personnels et des structures à l'échelle nationale doit comporter une forte proportion d'élus par les pairs.

Nous, directeurs de laboratoires et membres d'instances scientifiques, avons des propositions à faire sur l'évolution de la politique de recherche et les remettrons au plus vite. Nous maintenons la vigilance et prendrons toute action appropriée si les décisions gouvernementales remettaient en cause les principes que nous venons d'énoncer.